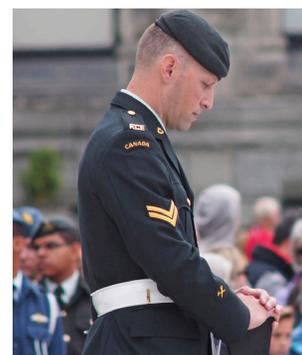
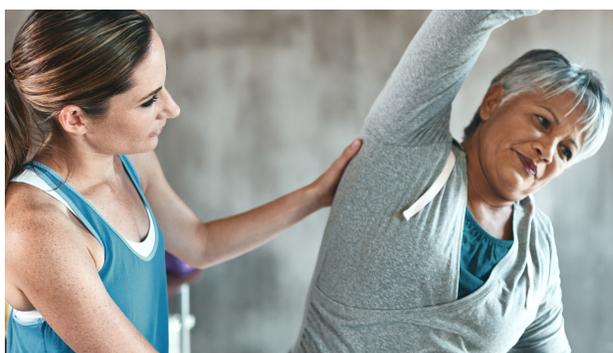


Association
chiropratique
canadienne



Canadian
Chiropractic
Association

SUPRIMER LES OBSTACLES À L'ACCÈS ET AUX SOINS. POUR UN CANADA EN MEILLEURE SANTÉ.



PROPOSITIONS PRÉBUDGÉTAIRES DE L'ACC 2019 :

Août 2018



Liste de recommandations

Pour favoriser la compétitivité économique du Canada, l'ACC recommande au gouvernement de mettre l'accent sur les points suivants :

- **Recommandation 1** : Que le gouvernement modifie la *Loi de l'impôt* sur le revenu (1985), art. 118.4 (2), afin d'ajouter les chiropraticiens à sa liste de professionnels de la santé habilités à évaluer les déficiences et à délivrer le Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées.
- **Recommandation 2** : Que le gouvernement fournisse du financement au ministère de la Défense nationale et au ministère des Anciens Combattants afin qu'ils mettent en œuvre les recommandations 14 et 15 du rapport déposé en mai 2018 par le Comité permanent des anciens combattants et intitulé « *Obstacles à la transition et résultats mesurables d'une transition réussie* ».





1

Modifier la Loi de l'impôt sur le revenu (1985), art. 118.4 (2), afin d'ajouter les chiropraticiens à la liste de professionnels de la santé habilités à évaluer les déficiences et à délivrer le Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées.

L'Association chiropratique canadienne (ACC) est une association nationale volontaire qui représente les 9 000 docteurs en chiropratique agréés du Canada. Les chiropraticiens sont membres d'une profession réglementée dans toutes les provinces et ont reçu une formation exhaustive pour évaluer, diagnostiquer et traiter les troubles musculosquelettiques, comme l'arthrose ou les douleurs au dos, au cou et au genou.

Supprimer les obstacles à l'accès et aux soins, c'est s'assurer que les Canadiens recevront les soins et les traitements nécessaires au moment où ils en auront besoin. Cela signifie un Canada en meilleure santé et une compétitivité économique supérieure.

Les troubles musculosquelettiques (MS) affectent **plus de 11 millions de Canadiens tous les ans et peuvent entraîner des incapacités**. Selon la Société de l'arthrite, l'arthrose – une cause importante d'incapacité – est le type d'arthrite le plus courant qui touche plus de Canadiens que toutes les autres formes d'arthrite combinées¹. C'est une maladie douloureuse qui peut nuire de façon marquée ou grave aux activités courantes de la vie quotidienne, comme s'habiller ou marcher.

Un grand nombre de Canadiens qui souffrent d'arthrose comptent sur leur chiropraticien pour qu'il traite leurs problèmes fonctionnels relatifs aux jointures et aux structures qui y sont associées. Les chiropraticiens travaillent en étroite collaboration avec ces patients sur une longue période et sont souvent les personnes les mieux placées pour déterminer le moment où une maladie chronique devient une incapacité.

Pourtant, les chiropraticiens ne sont pas autorisés par le gouvernement fédéral à déterminer le niveau de déficience de leurs patients et l'admissibilité de ces derniers au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH), malgré le fait qu'ils soient déjà autorisés à prendre et à appliquer des décisions semblables dans le cadre de programmes provinciaux, tels que les programmes d'indemnisation des accidentés du travail et de réadaptation pour les accidentés de la route.

PROFESSIONNELS HABILITÉS À DÉLIVRER LE CIPH		PROFESSIONNELS NON HABILITÉS
Médecins*	Physiothérapeutes	Chiropraticiens*
Audiologistes	Orthophonistes	
Ergothérapeutes	Infirmières cliniciennes (depuis 2017)*	
Optométristes*	Psychologues*	

*Pouvoir de poser des diagnostics dans toutes les provinces



Appui des parties prenantes les plus importantes du Canada en matière d'invalidité

La Société de l'arthrite, qui parle au nom des Canadiens atteints d'arthrose, et le Conseil des Canadiens avec déficiences soutiennent tous les deux la recommandation de l'ACC au gouvernement.

Voici des extraits de lettres d'appui de chaque association envoyées au ministère des Finances au sujet de notre recommandation :

« L'omission des chiropraticiens de la liste des fournisseurs de soins autorisés semble être un oubli, qui a cependant de graves conséquences. Nous demandons au gouvernement de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'ajouter les chiropraticiens à sa liste de professionnels de la santé habilités à évaluer les déficiences et à délivrer le Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées. »

— Tony Dolan, président du Conseil des Canadiens avec déficiences,
2 février 2016

« Actuellement, le patient d'un chiropraticien dont les fonctions ou la mobilité sont restreintes de façon marquée ou grave par l'arthrose doit prendre rendez-vous avec un autre professionnel de la santé pour avoir accès au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Et ce, malgré le fait que le chiropraticien connaît ses antécédents en matière de douleur et est reconnu par de nombreux programmes des gouvernements provinciaux comme pouvant évaluer l'incapacité. C'est pourquoi nous encourageons le gouvernement du Canada à réparer un oubli important dans la Loi de l'impôt sur le revenu et à inclure les chiropraticiens comme évaluateurs qualifiés pour déterminer l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées [...] »

— Janet Yale, présidente et chef de la direction, Société de l'arthrite,
février 2018

Le Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées (formulaire T2201) doit décrire de façon détaillée en quoi le handicap du patient nuit à sa capacité d'effectuer certaines activités courantes de la vie quotidienne. Qui est mieux placé pour remplir cette section du formulaire que le chiropraticien ayant traité régulièrement le patient souffrant d'arthrose et ayant suivi la progression de sa maladie et de son effet sur ses capacités?

Les chiropraticiens veulent aider leurs patients. Corriger le manque existant en ajoutant les chiropraticiens à la liste des évaluateurs qualifiés pour déterminer l'accessibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées aidera les patients les plus gravement atteints à recevoir l'assistance dont ils ont besoin pour bien vivre leur vie.



②

Que le gouvernement fournisse du financement au ministère de la Défense nationale et au ministère des Anciens Combattants afin qu'ils mettent en œuvre les recommandations 14 et 15 du rapport déposé en mai 2018 par le Comité permanent des anciens combattants et intitulé « *Obstacles à la transition et résultats mesurables d'une transition réussie* ».

« [...] L'Association canadienne des chiropraticiens, dans un mémoire soumis au Comité, a relevé des divergences entre les options non pharmacologiques de gestion de la douleur offertes dans les FAC et celles offertes par ACC après la libération. Par exemple, les membres en service ont besoin d'une référence pour avoir accès jusqu'à 10 visites par an chez un chiropraticien à l'extérieur de la base. Pour les vétérans, le traitement est disponible jusqu'à 20 visites par an sans référence. Étant donné que les blessures musculo-squelettiques représentent plus de 40 % des libérations pour raisons médicales et connaissant les risques liés aux traitements pharmacologiques, l'harmonisation des services offerts aux militaires actifs avec les services offerts aux vétérans pourrait aider à réduire la prévalence de l'invalidité de longue durée liée aux blessures musculo-squelettiques. »

— Rapport du Comité permanent des anciens combattants (mai 2018)²

Au nom des chiropraticiens canadiens, dont un grand nombre ont des patients parmi les militaires actifs et les anciens combattants, l'ACC a eu le plaisir de soumettre un mémoire au Comité permanent des anciens combattants pour son étude récente intitulée « *Obstacles à la transition et résultats mesurables d'une transition réussie* ».

L'ACC accueille favorablement le rapport déposé par le Comité permanent des anciens combattants, en particulier les recommandations 14 et 15, qui s'apparentent aux recommandations faites dans son mémoire. Nous sommes heureux de donner des raisons justifiant la mise en œuvre des deux recommandations.

Les blessures musculosquelettiques sont un risque professionnel important dans la carrière militaire. Les problèmes musculosquelettiques causant de la douleur au dos et au cou sont beaucoup plus courants chez nos militaires et anciens combattants que parmi la population canadienne en général³ **Plus particulièrement, ce type de blessure est responsable de 42 % des libérations pour raisons médicales et est, par conséquent, la principale cause relative à des problèmes médicaux pour laquelle les militaires mettent fin à leur carrière⁴**



Il arrive souvent que les troubles musculosquelettiques résultant du travail des militaires se poursuivent, deviennent des problèmes de santé majeurs ou causent des complications pour d'autres troubles. On peut penser, en particulier, à la relation bien documentée entre la douleur chronique et la maladie mentale.

Il existe pourtant des obstacles importants à la gestion adéquate des problèmes musculosquelettiques pendant et après la carrière militaire.

Pour surmonter ces obstacles et améliorer les résultats des traitements, l'ACC recommande que le gouvernement du Canada, dans son budget 2019, fournisse du financement au ministère de la Défense nationale et au ministère des Anciens Combattants afin qu'ils mettent en œuvre les recommandations suivantes provenant du rapport du Comité :

Recommandation 14 : Qu'Anciens Combattants Canada accélère son processus d'approbation des services rendus par les tiers figurant dans la liste des fournisseurs autorisés lorsque, selon les gestionnaires de cas ou les agents de services, ces services sont de nature à favoriser la transition réussie des vétérans.

Lorsqu'on les a interrogés à ce sujet, des membres de l'ACC ont indiqué que de nombreux anciens combattants, en particulier ceux qui ont été libérés récemment, ont de la difficulté à déterminer leurs besoins en soins pour les problèmes musculosquelettiques, à naviguer dans le système et à avoir accès à leurs avantages sociaux. Des possibilités existent pour que le personnel de première ligne d'Anciens Combattants Canada soit mieux informé sur les traitements appropriés pour les troubles musculosquelettiques et puisse aider les anciens combattants à connaître les options de soins offertes, ce qui permettrait d'accélérer les demandes de consultation faites à des chiropraticiens, ainsi que les avantages des traitements et des soins chiropratiques.

Recommandation 15 : Que les Forces armées canadiennes et Anciens Combattants Canada harmonisent les options de traitement offertes par les professionnels de la santé aux militaires en service et aux vétérans.

Les militaires canadiens ont un accès limité aux soins chiropratiques. Ils ne peuvent y accéder que sur une recommandation d'un médecin ou d'un physiothérapeute de leur base si les soins de première ligne n'ont pas réussi à soulager la douleur due aux problèmes musculosquelettiques. Seules dix visites par an sont autorisées et la demande de visites supplémentaires peut souvent prendre plusieurs mois à être approuvée par le ministère de la Défense nationale, ce qui retarde les traitements nécessaires. Par conséquent, un grand nombre de militaires blessés ne commencent pas à recevoir de soins chiropratiques avant de devenir des anciens combattants, ce qui fait qu'ils perdent l'avantage d'avoir rapidement des soins après leur première blessure. Les données probantes indiquent que le traitement précoce des troubles musculosquelettiques graves présente une plus grande efficacité et produit de meilleurs résultats pour les patients, tout en évitant l'apparition de troubles chroniques⁵.

En comparaison, les soins chiropratiques sont bien intégrés dans l'administration des militaires et des anciens combattants américains. Selon des données probantes provenant des États-Unis, l'intégration de la chiropratique dans les soins de base fournis aux militaires américains a permis de réduire les problèmes de douleur et d'améliorer les fonctions physiques sans frais additionnels⁶.

En travaillant avec le ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants Canada, les chiropraticiens canadiens se tiennent prêts à jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de ces recommandations.

Conclusion

Les chiropraticiens ont à cœur l'intérêt de leurs patients, qu'ils veulent aider à vivre une vie active en bonne santé. C'est pourquoi les chiropraticiens et l'ACC partagent l'engagement du gouvernement du Canada à améliorer l'accès aux soins, ce qui est le but des recommandations de l'ACC.

La première recommandation de l'ACC, qui conseille d'ajouter les chiropraticiens à la liste des professionnels habilités à remplir le Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, art. 118.4 (2), reconnaît le rôle équivalent joué par les chiropraticiens dans le soutien des Canadiens ayant des incapacités; elle facilite aussi l'évaluation des patients de tout le Canada visant à déterminer leur admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées, et ce, sans retard et de façon équitable, quel que soit leur prestataire de soins primaires.

En outre, les militaires et les anciens combattants canadiens méritent d'avoir accès aux mêmes soins pour les blessures musculosquelettiques. La seconde recommandation de l'ACC, qui est d'offrir les mêmes soins chiropratiques aux militaires actifs qu'aux anciens combattants, va dans le même sens que le rapport du Comité permanent des anciens combattants (mai 2018). Cet accès équivalent « pourrait aider à réduire la prévalence de l'invalidité de longue durée liée aux blessures musculo-squelettiques », comme on l'indique dans le rapport.

En conclusion, il est intéressant de remarquer que les recommandations de l'ACC sont conformes aux commentaires faits au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie par M^{me} Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national, selon lesquels la mission du gouvernement est la suivante : « offrir aux personnes handicapées admissibles les crédits et les prestations auxquels elles ont droit »⁷.

Nous pressons le gouvernement d'accepter et de mettre en œuvre ces deux recommandations afin que les Canadiens aient accès rapidement aux traitements dont ils ont besoin. La suppression des obstacles à l'accès aux soins et aux avantages auxquels ils ont droit favorisera la compétitivité économique du Canada grâce à une intervention rapide et à la gestion plus efficace des problèmes musculosquelettiques; de plus, elle réduira les effets sur la productivité et les coûts à long terme des soins de santé liés à la gestion des problèmes chroniques.



Références

1. Société de l'arthrite, « À propos de l'arthrose », 2017
2. Comité permanent des anciens combattants (2018), *Obstacles à la transition et résultats mesurables d'une transition réussie*, Ottawa (Ontario), p. 39
3. Rowe, P., Hébert, L.J. « The impact of musculoskeletal conditions on the Canadian Forces », *Shaping the future: military and veteran health research*, révisé par Aiken, A. et Bélanger, S, Kingston, Canadian Defence Academy Press, 2011, pp. 377-91
4. Groupe des Services de santé des Forces canadiennes, « Rapport du médecin général 2014 : Consolidation. Innovation. Préparation », Défense nationale, 2014
5. Goertz, C. M., Long, C. R., Vining, R. D., Pohlman, K. A., Walter, J. et Coulter, I., 2018. Effect of Usual Medical Care Plus Chiropractic Care vs Usual Medical Care Alone on Pain and Disability Among US Service Members With Low Back Pain. *JAMA Network Open*, 1(1), e180105
<https://doi.org/10.1001/jamanetworkopen.2018.0105>
6. Goertz C, Long C, Hondras M, et al, « Adding chiropractic manipulative therapy to standard medical care for patients with acute low back pain: results of a pragmatic randomized comparative effectiveness study », *Spine*, 2013;38(8):627-634
7. Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 2018, *Éliminer les obstacles : Analyse critique du Crédit d'impôt pour personnes handicapées et du Régime enregistré d'épargne-invalidité Plan*, Ottawa (Ontario), p. 14

Association
chiropratique
canadienne



Canadian
Chiropractic
Association

T 1-877-222-9303 F 416-585-2970
186 Spadina Avenue, Suite 6, Toronto, ON M5T 3B2
CHIROPATIQUE.CA